

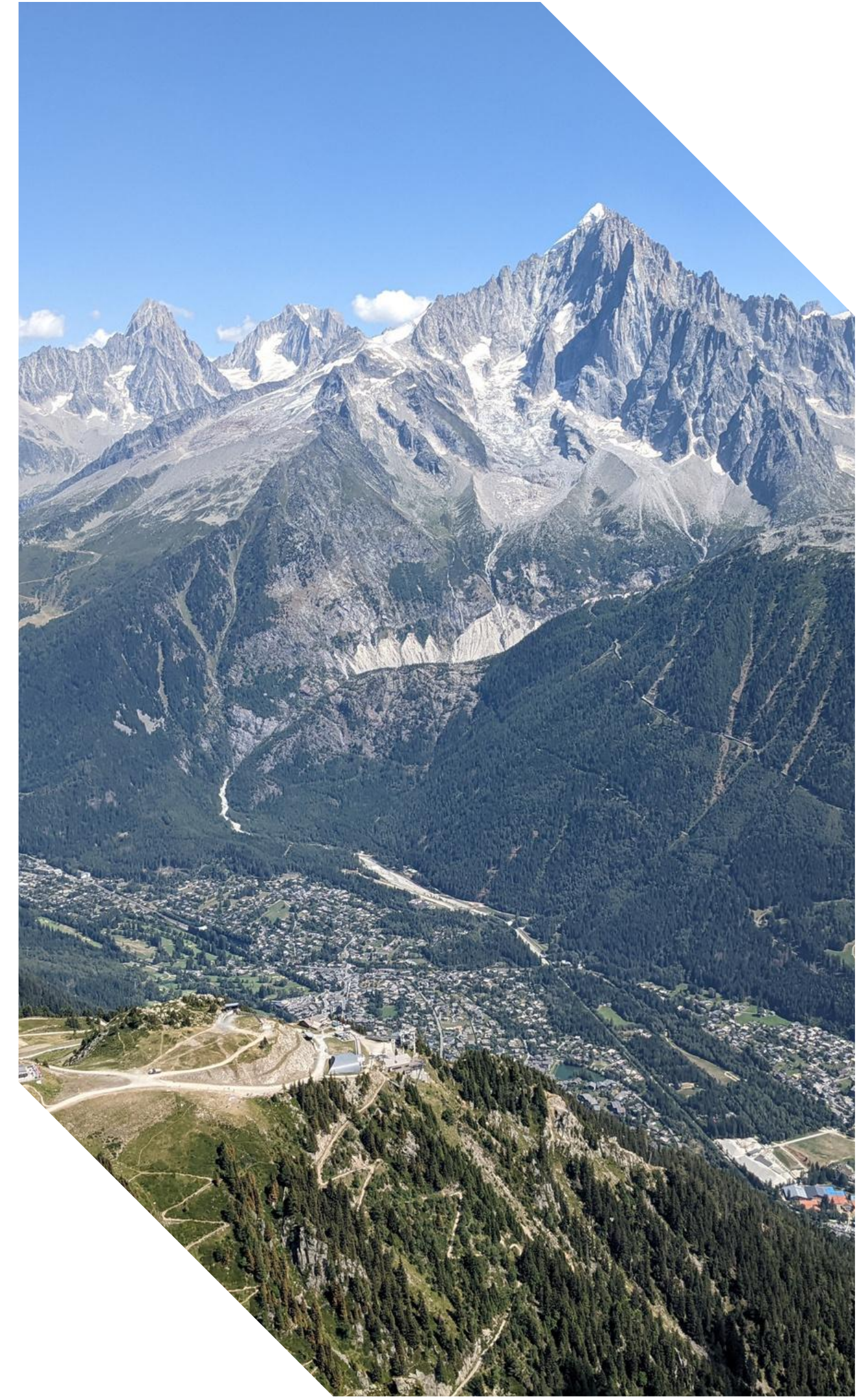
REVISION DU PLU DE CHAMONIX MONT-BLANC

Orientations d'Aménagement et de Programmation

THÉMATIQUE

Trames continuités écologiques

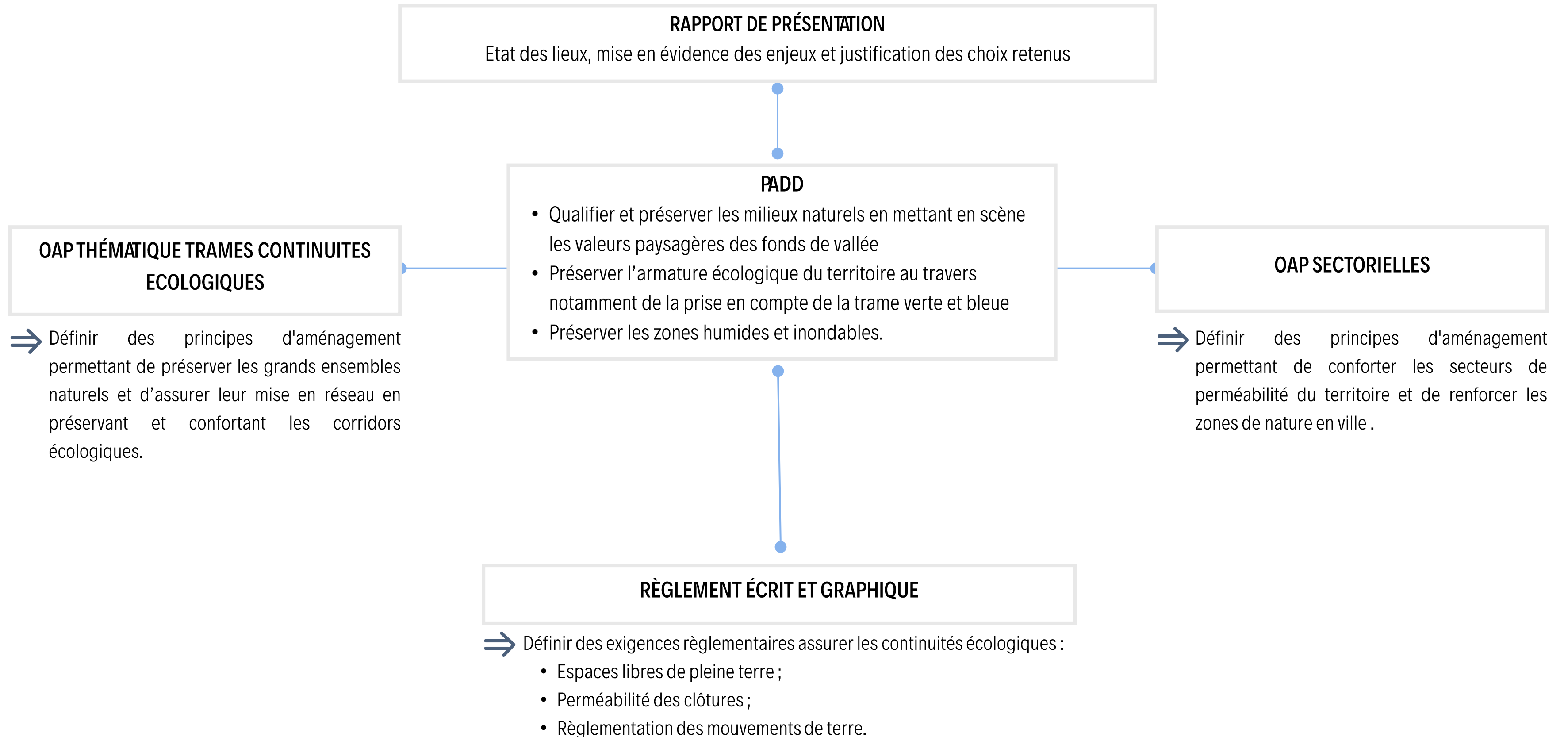
Février 2026



Sommaire

Où retrouver la thématique Continuités écologiques dans le PLU ?	2
Un territoire engagé dans la préservation des continuités écologiques	3
Mode d'emploi de l'OAP	4
Les orientations thématiques	5
Les orientations sectorielles	20
<i>Annexe : Palette végétale</i>	36

OÙ RETROUVER LA THÉMATIQUE CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES DANS LE PLU?



Un territoire engagé dans la protection des milieux naturels

Chamonix dispose d'une vraie richesse en terme de biodiversité grâce à un réseau écologique encore fonctionnel. Ce dernier montre toutefois des signes de faiblesse en divers points stratégiques qui doivent être pris en considération pour éviter l'altération de la dynamique encore existante.

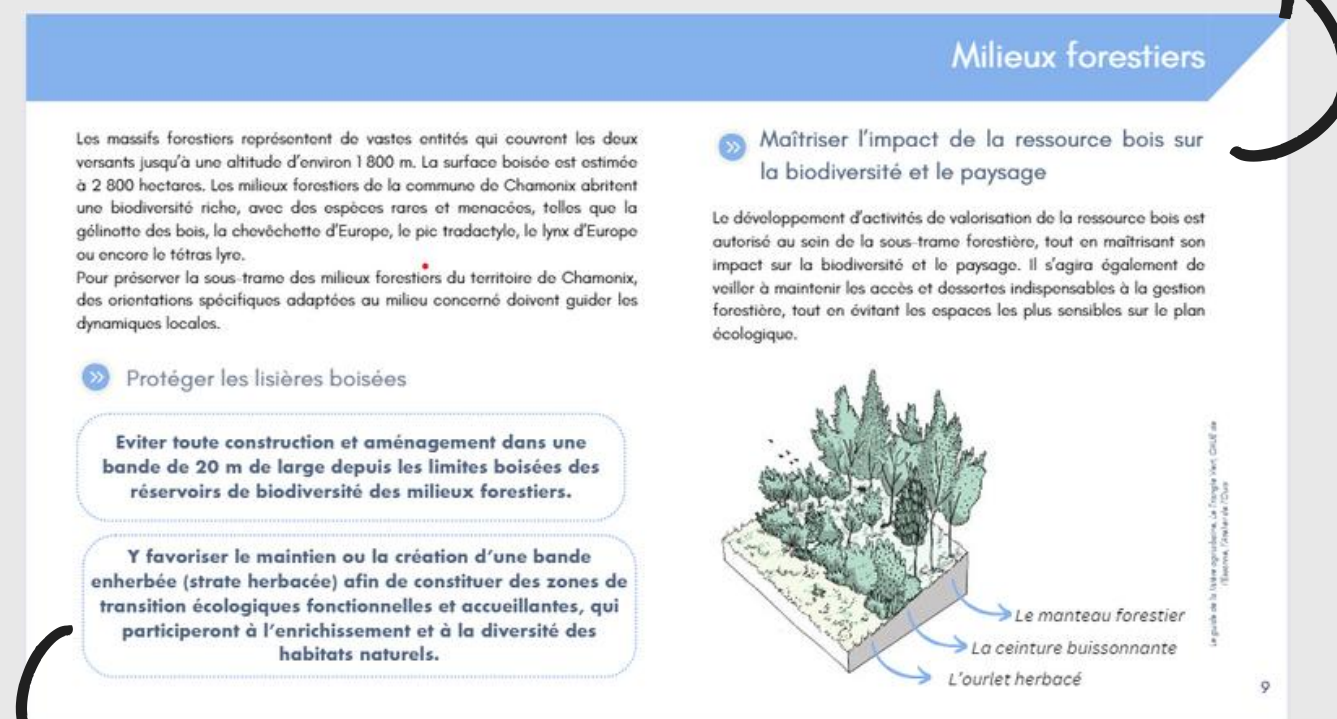
La disparition des habitats naturels et leur fragmentation, notamment par l'urbanisation, l'agriculture et le développement d'infrastructures, font parties des principales causes de l'érosion actuelle de la biodiversité. En particulier, la fragmentation des habitats entrave les déplacements de la faune, affecte le déroulement du cycle de vie des espèces et provoque une mortalité directe par collisions. A long terme, elle agit sur la structuration génétique des populations isolées, d'espèces faunistiques et floristiques. Pour réduire cette pression et aider la biodiversité à s'adapter spatialement face au changement climatique, le développement ou la préservation des réseaux écologiques existants est largement préconisé.

La connectivité écologique du territoire de la vallée de Chamonix-Mont-Blanc a été étudiée dans le cadre du projet AlpBionet 2030 réalisé par Asters. Ce dernier est un projet européen dont le chef de file est l'ALPARC, le réseau alpin des espaces protégés. Son objectif principal est de renforcer la coopération internationale dans le domaine de la connectivité écologique en créant notamment des réseaux d'acteurs et en identifiant des sites stratégiques alpins pour la conservation de la connectivité écologique

MODE D'EMPLOI

Des objectifs d'aménagements stratégiques et transversaux

Il s'agit du cadre d'intervention dans lequel doivent s'inscrire tous les projets d'aménagement et de construction.



Des orientations d'aménagement

qui précisent comment les objectifs peuvent être mis en œuvre dans tout projet



Je localise mon projet sur le plan de zonage (règlement graphique) pour identifier :

- Le zonage du PLU correspondant et les dispositions du règlement qui y sont applicables
- Le cas échéant, le périmètre d'une OAP qui le concerne (OAP sectorielle ou thématique)



Je conçois mon projet en respectant :

- Les objectifs et les orientations d'aménagement qui s'appliquent à lui en fonction de la nature de mon projet (aménagement d'un quartier, d'un îlot, construction neuve ou intervention sur une construction existante)
- Le cas échéant, l'OAP dans le périmètre de laquelle mon projet serait compris (OAP sectorielle ou thématique)

- Mon projet doit être **compatible** avec l'OAP Trames Continuités écologiques : il ne doit pas être contraire aux objectifs et orientations d'aménagements qui y sont définis.
- Mon projet doit être **conforme** au règlement du PLU : il doit respecter les règles qui y sont définies.

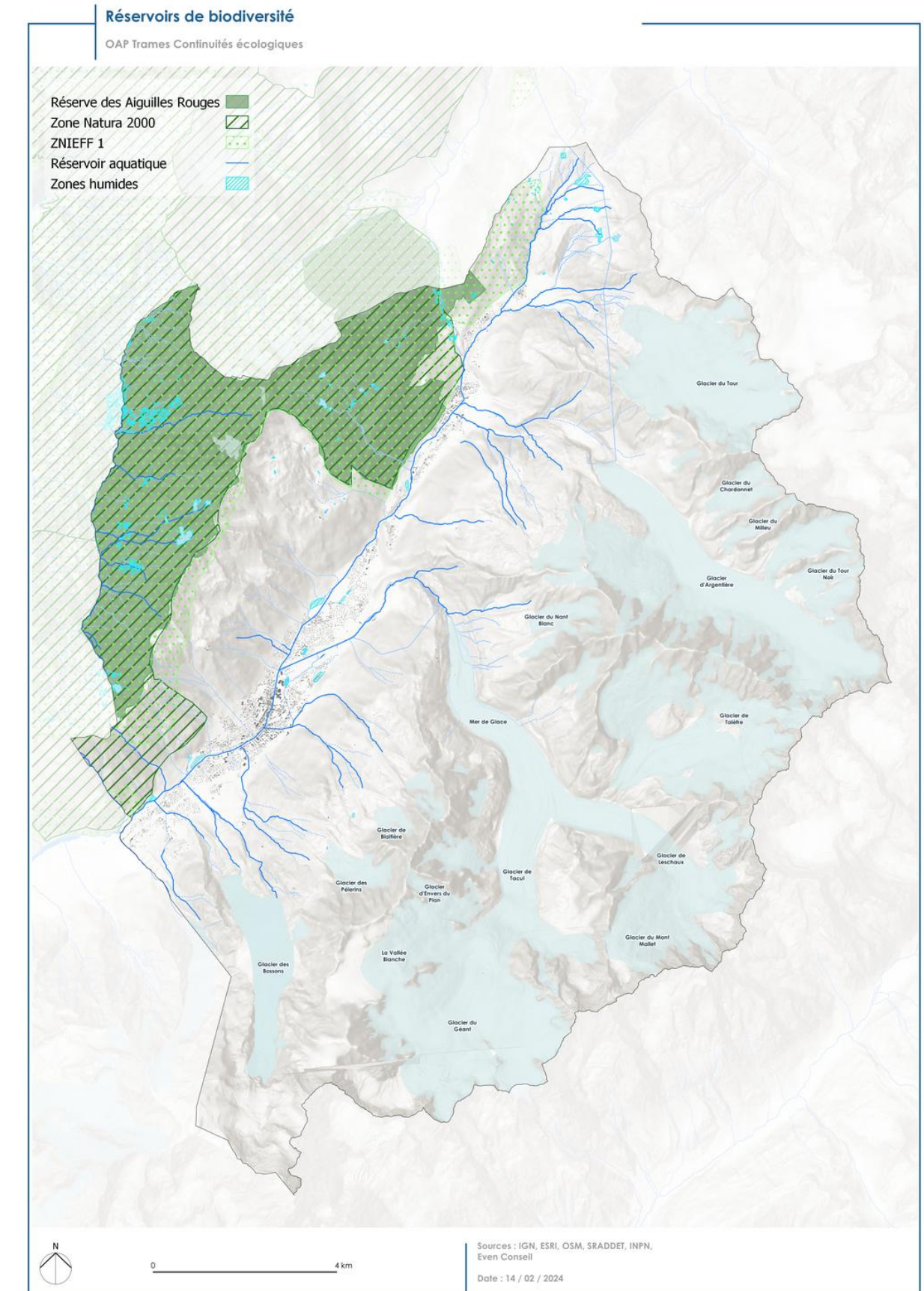
LES ORIENTATIONS THEMATIQUES

Orientations générales applicables à tous les réservoirs de biodiversité et aux corridors

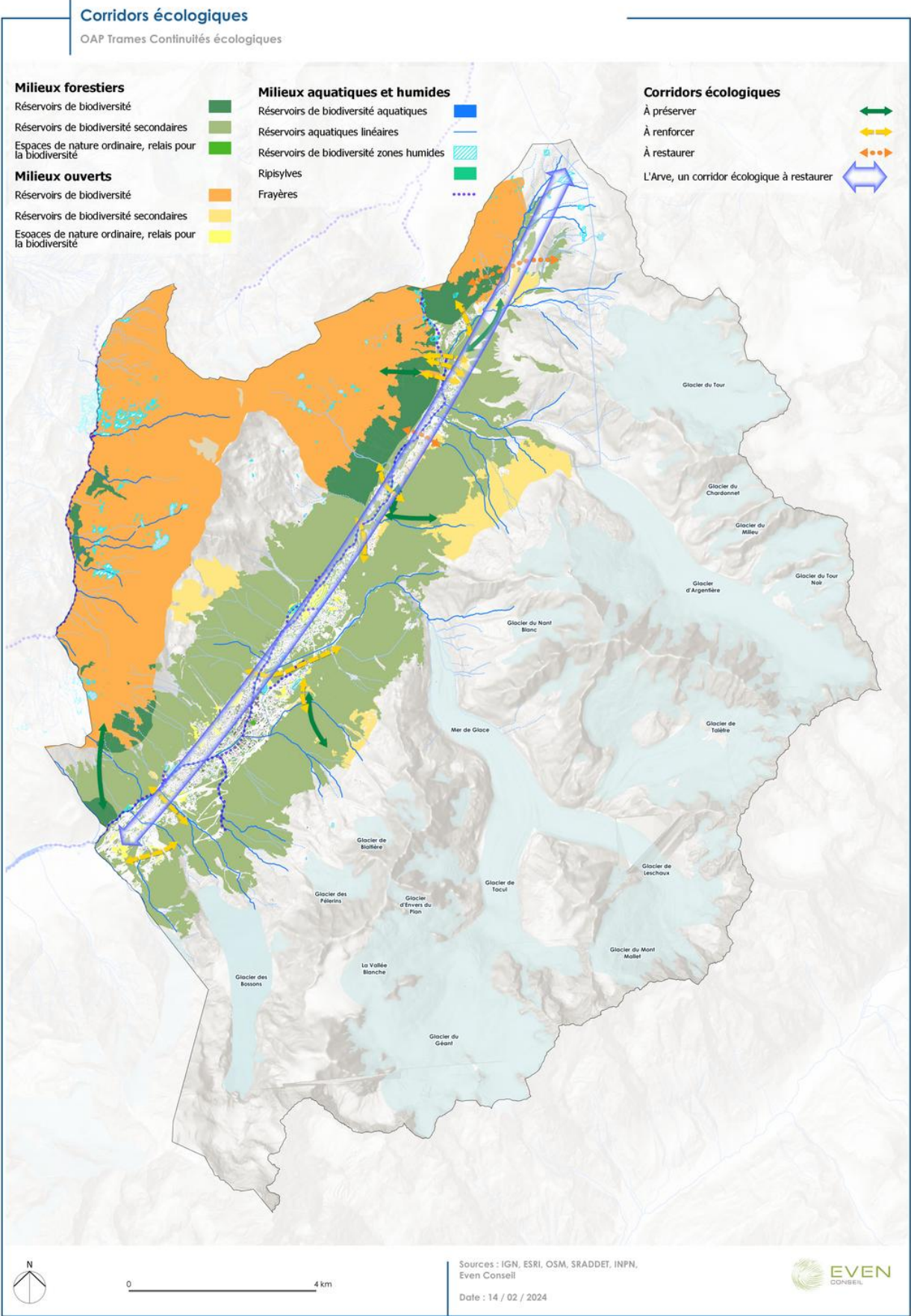


Les réservoirs de biodiversité se définissent comme des espaces au sein desquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante, qui abritent des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou qui sont susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces.

A Chamonix, les espaces naturels d'intérêt majeur (site Natura 2000 des Aiguilles Rouges, réserve naturelle des Aiguilles Rouges et ZNIEFF de type 1) constituent les réservoirs de biodiversité. Ils sont complétés par les grands massifs forestiers des versants de montagne, qui par leurs superficies et leurs caractéristiques écologiques, forment les réservoirs complémentaires.



Orientations générales applicables à tous les réservoirs de biodiversité et aux corridors



Favoriser la conservation et la restauration des corridors écologiques pour assurer les connexions entre les réservoirs en y préservant au maximum les éléments naturels participants aux continuités écologiques (haies, bosquets, mares, etc.)

Face à l'importante fragmentation des milieux naturels dans le fond de vallée, il est nécessaire de conserver des zones de passage pour la faune sauvage. Les principaux enjeux (milieux forestiers et milieux ouverts) concernent les liaisons entre le Massif des Aiguilles Rouges et le Massif du Mont-Blanc, avec des corridors en fond de vallée. Les autres enjeux concernent les corridors longitudinaux. L'Arve constitue, avec sa ripisylve, un corridor important. Il est discontinu mais permet à de nombreuses espèces de se déplacer et d'atteindre un corridor transversal.

Orientations générales applicables à tous les réservoirs de biodiversité et aux corridors

Pour les corridors à restaurer et à renforcer du territoire

- Lors des projets d'aménagement ou de réaménagement notamment d'infrastructures routières, restaurer les corridors via la résorption des obstacles au déplacement de la faune (passage à faune) ;
- Dans les zones déjà artificialisées ou construites, veiller à ce que la perméabilité écologique soit meilleure après le projet d'aménagement qu'initialement ;
- En cas de destruction, les éléments perdus devront être compensés dans un ratio d'au moins 2 pour 1.
- Etudier l'opportunité de créer de nouveaux habitats naturels en cohérence avec les sous-trames identifiées afin de restaurer le fonctionnement écologique du territoire :
 - Pour la sous-trame forestière : assurer un traitement qualitatif de la strate arborescente ;
 - Pour la sous-trame des milieux ouverts : assurer un traitement qualitatif des strates basses ;
 - Pour la sous-trame des milieux humides et aquatique : créer des mares, des zones humides, etc.

Pour les corridors à préserver du territoire

- Favoriser le maintien des éléments existants au sein des corridors
- En cas de destruction, les éléments perdus devront être compensés dans un ratio de 1 pour 1.



Garantir la compatibilité des usages de loisirs et de découverte avec la vocation naturelle de la zone, notamment des itinéraires de promenades, en évitant tout impact négatif sur l'intérêt écologique des lieux

Les massifs forestiers représentent de vastes entités qui couvrent les deux versants jusqu'à une altitude d'environ 1 800 m. La surface boisée est estimée à 2 800 hectares. Les milieux forestiers de la commune de Chamonix abritent une biodiversité riche, avec des espèces rares et menacées, telles que la gélinotte des bois, la chevêchette d'Europe, le pic tradactyle, le lynx d'Europe ou encore le tétras lyre.

Pour préserver la sous-trame des milieux forestiers du territoire de Chamonix, des orientations spécifiques adaptées au milieu concerné doivent guider les dynamiques locales.

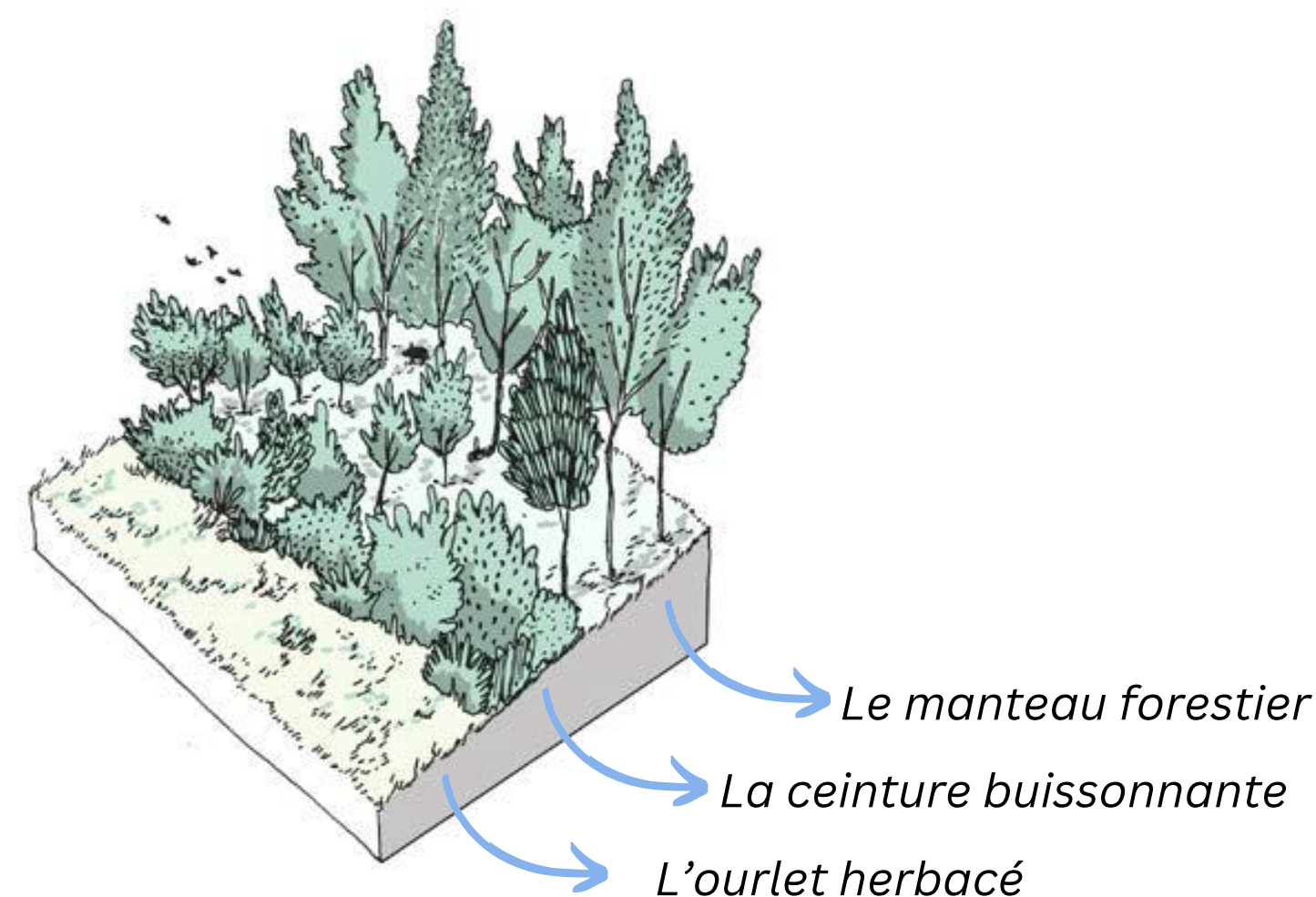
» Protéger les lisières boisées

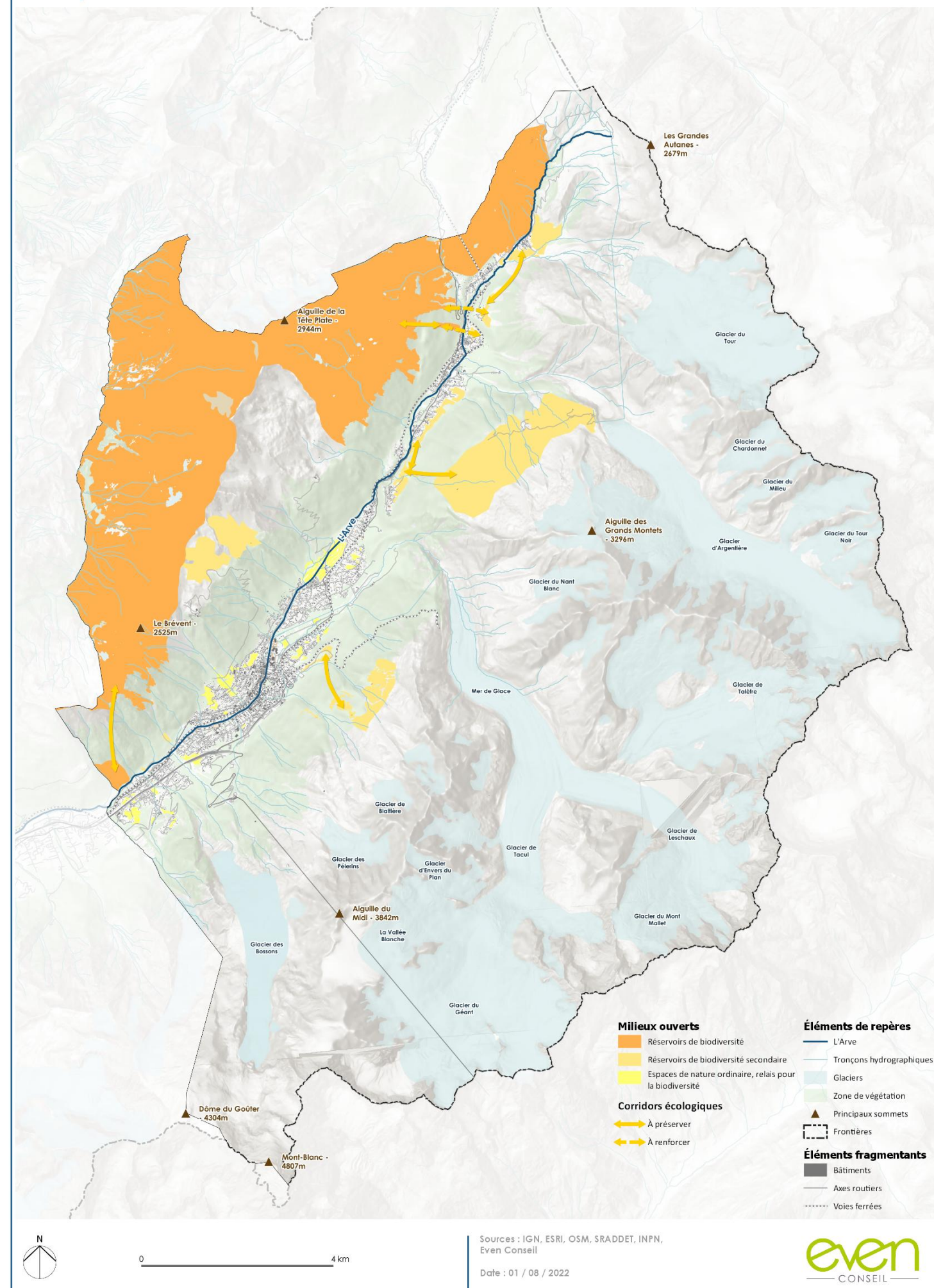
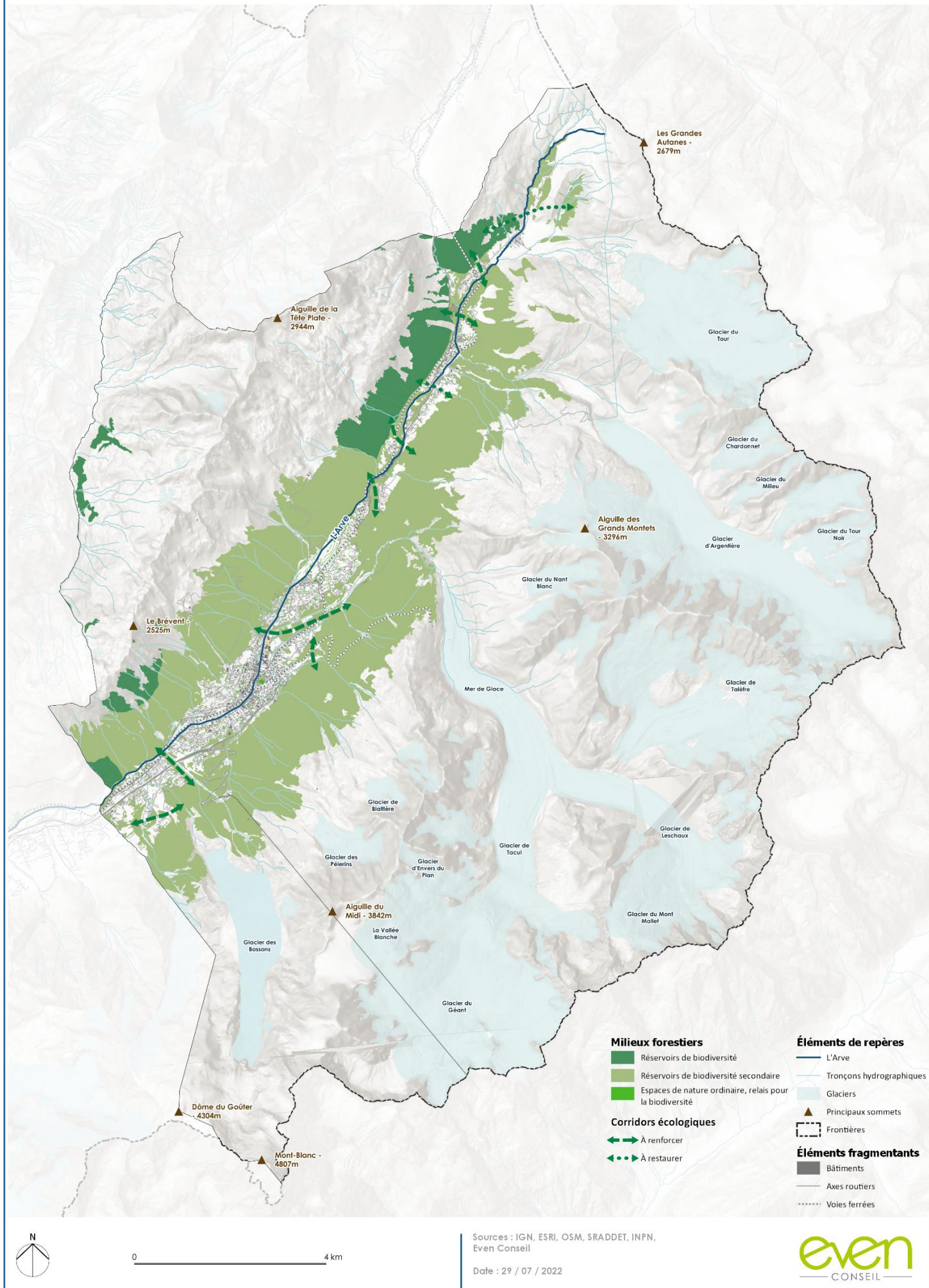
Eviter toute construction et aménagement dans une bande de 20 m de large depuis les limites boisées des réservoirs de biodiversité des milieux forestiers.

Y favoriser le maintien ou la création d'une bande enherbée (strate herbacée) afin de constituer des zones de transition écologiques fonctionnelles et accueillantes, qui participeront à l'enrichissement et à la diversité des habitats naturels.

» Maîtriser l'impact de la ressource bois sur la biodiversité et le paysage

Le développement d'activités de valorisation de la ressource bois est autorisé au sein de la sous-trame forestière, tout en maîtrisant son impact sur la biodiversité et le paysage. Il s'agira également de veiller à maintenir les accès et dessertes indispensables à la gestion forestière, tout en évitant les espaces les plus sensibles sur le plan écologique.







Le territoire de Chamonix comporte des prairies agricoles de fond de vallées et de pied de versants qui conservent un usage agricole et biologique. La fauche ou le pâturage observés sur ces parcelles garantissent le maintien de ces milieux ouverts et participent activement à la biodiversité locale (pollinisation, terrain de chasse des rapaces et passereaux, nourriture des cerfs et chevreuils). Les prairies subalpines sont le territoire de prédilection des petits mammifères tel que le lièvre variable, l'hermine et de la marmotte qui y trouvent de nombreuses remises et une nourriture abondante. Les territoire compte aussi de nombreuses pelouses alpines et milieux rupestres, composés d'éboulis et d'escarpements rocheux en alternance avec des formations herbacées. Ces milieux voient le développement d'une flore caractéristique et constituent le territoire de prédilection de nombreuses espèces parmi lesquelles l'aigle royal, le gypaète barbu, le chamois et le bouquetin.

- » Préserver les prairies
- » Privilégier l'entretien des milieux ouverts par des activités agricoles extensives
- » Etudier l'intérêt écologique des milieux ouverts dans le cadre de tout projet pouvant leur porter atteinte et prendre les mesures nécessaires à leur protection et au maintien en bon état



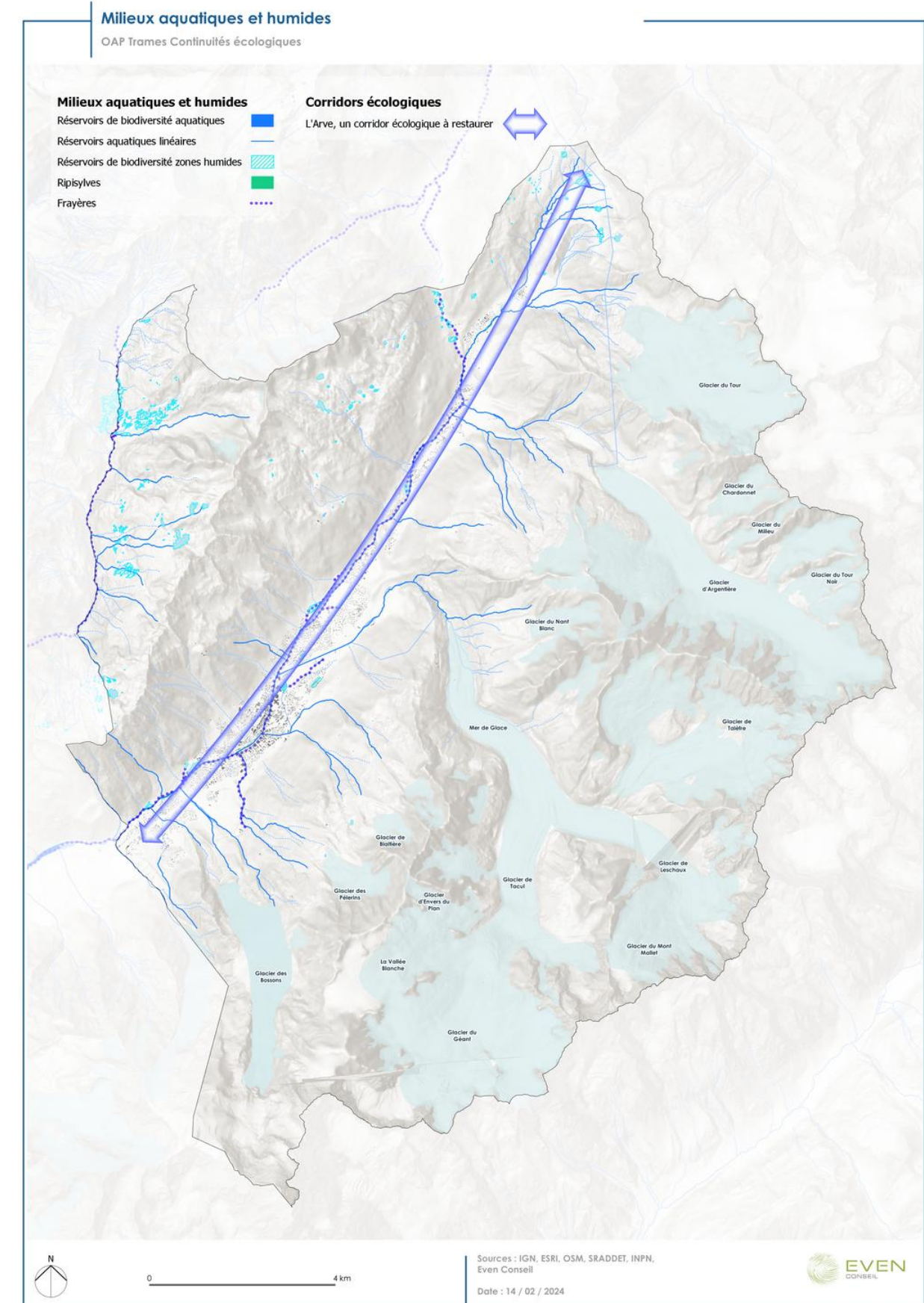
» Protéger durablement des zones humides.

En complément de l'inventaire départemental des zones humides, ASTERS a communiqué des éléments cartographiques relatifs à la présence de zones humides potentielles.

Aucun aménagement en amont ou aval d'une zone humide ne doit créer de dysfonctionnement de l'hydrosystème, notamment en perturbant l'alimentation de la zone humide et/ou provoquant son assèchement.

» Assurer la préservation des continuités aquatiques

Identifier une zone tampon d'une distance minimum de 10 m de part et d'autre des cours d'eau, à partir de la berge, au sein de laquelle la perméabilité des sols sera maintenue ou restaurée, et cela, tant en milieu urbanisé ou à urbaniser, qu'en milieu naturel et agricole. Ces bandes herbacées recevront une gestion extensive qui permet de réduire les transferts des polluants vers les eaux de surfaces.





L'Arve et sa ripisylve

» Maintenir et renforcer les ripisylves le long des cours d'eau, des plans d'eau, ...

La ripisylve fait partie intégrante du fonctionnement écologique d'un cours d'eau, tant pour la vie piscicole que pour l'avifaune. Elle constitue une zone de transition entre l'écosystème terrestre et l'écosystème aquatique. Les interférences entre ces deux habitats favorisent la cohabitation de nombreuses espèces, conférant à la ripisylve une valeur particulièrement élevée en termes d'hospitalité. La végétation arborée contribue à la stabilisation des berges et au filtrage naturel des polluants organiques issus des eaux pluviales et de l'activité agricole.

» Veiller à ne pas ajouter d'obstacles à l'écoulement des eaux et au déplacement des espèces dans et aux abords des cours d'eau.

» Eviter toute nouvelle rectification et/ou busage de cours d'eau.

» Dans le cadre des projets de construction ou d'aménagement, étudier l'opportunité :

- de supprimer ou atténuer les éléments fragmentants qui existent sur les cours d'eau de manière à favoriser le déplacement de la faune (seuils, barrage),
- de renaturer les cours d'eau et autres éléments de la trame bleue,
- de réouvrir des tronçons de cours d'eau enterrés.



Dans tous projets d'aménagement situés dans les corridors de la trame bleue, privilégier des ouvrages aériens de gestion des eaux pluviales comme des noues, fossés ou bassins à ciel ouvert permettant de renforcer la fonctionnalité des corridors



Noue d'infiltration

La noue est un fossé large et peu profond avec des berges en pente douce. Il est recommandé de ne pas excéder 50 cm de profondeur, afin d'éviter la stagnation de l'eau dans la noue. La noue peut être aménagée facilement et à moindre coût, quelle que soit l'échelle du projet. Au-delà d'une pente supérieure à 2%, il est recommandé de la compartimenter avec des redents, pour optimiser ses capacités d'infiltration et dissiper l'énergie cinétique de l'eau.

Illustration : Noue intégrée aux espaces communs, "Villa Respiro" à Romainville (93)



Fossé

Un fossé est un ouvrage temporairement submersible, linéaire, à ciel ouvert, de faible largeur, assez profond, avec des rives abruptes, généralement placé le long de chaussées, trottoirs ou encore de pistes cyclables, etc. En fonction de la nature des sols, l'eau est évacuée vers un exutoire (réseau, bassin, cours d'eau) ou par infiltration et évaporation.

Illustration : Fossé végétalisé, PLUi du Grand Dole



Bassin à ciel ouvert

Les bassins paysagers à ciel ouvert sont des ouvrages surfaciques, de géométrie variable adaptée à l'aménagement paysager et au site. Ils nécessitent des emprises foncières importantes. Les bassins à ciel ouvert permettent, en plus de leurs fonctions hydrauliques, d'assurer le piégeage de la pollution par décantation.

Illustration : bassin végétalisé en eau permanente – Fouqueux (78)

» Respecter la structure du réseau hydrographique

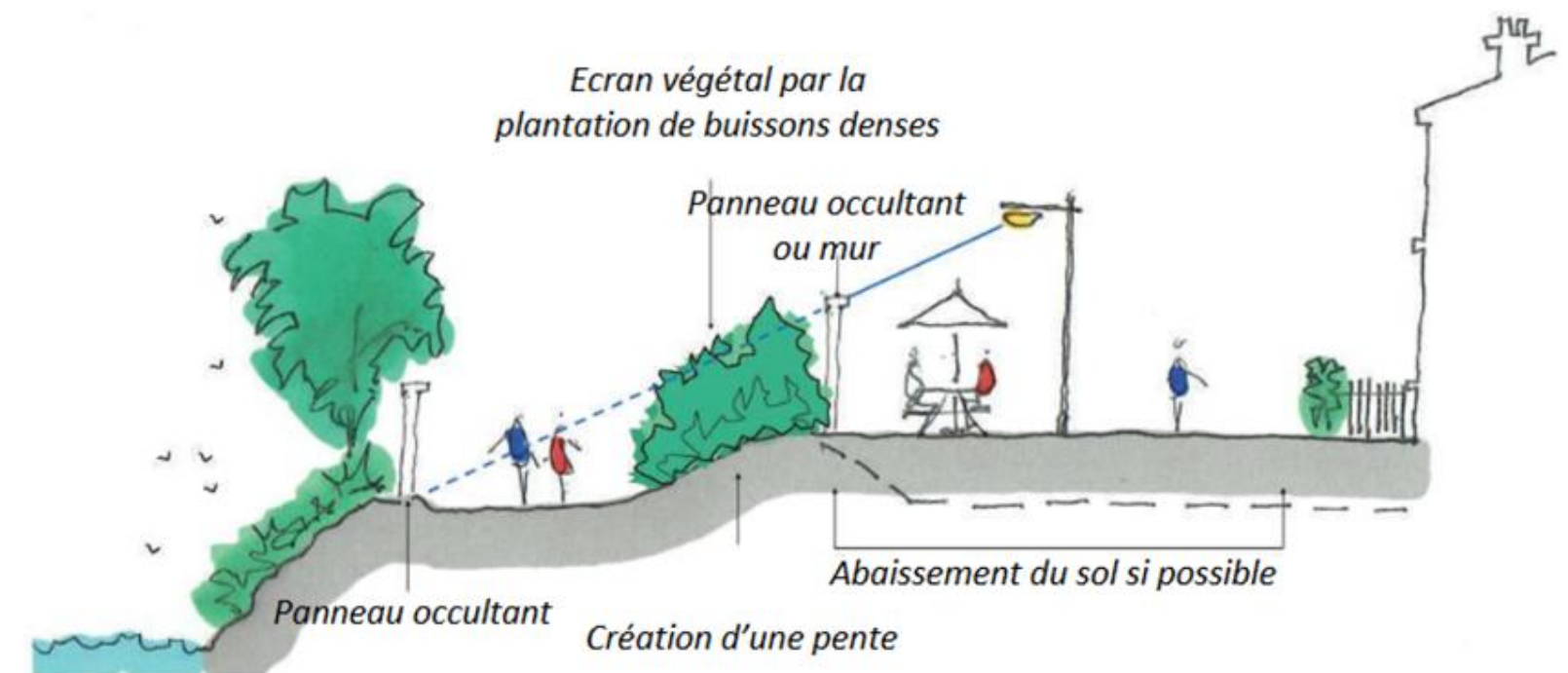
Dans le cadre des projets de construction, le pétitionnaire veillera à respecter l'ensemble de la structure du réseau hydrographique (rivières, ruisseaux, torrents, fossés...) ainsi que la fonctionnalité des milieux aquatiques et semi-aquatiques, des zones humides pour leurs rôles d'espace tampon, de gestion des ruissellements, et de transfert de faune.

L'implantation du bâti sera préférentiellement la plus éloignée possible de l'eau et un large espace non bâti le long du cours d'eau devra être respecté.

» Rechercher un dialogue entre le jardin et le ruisseau

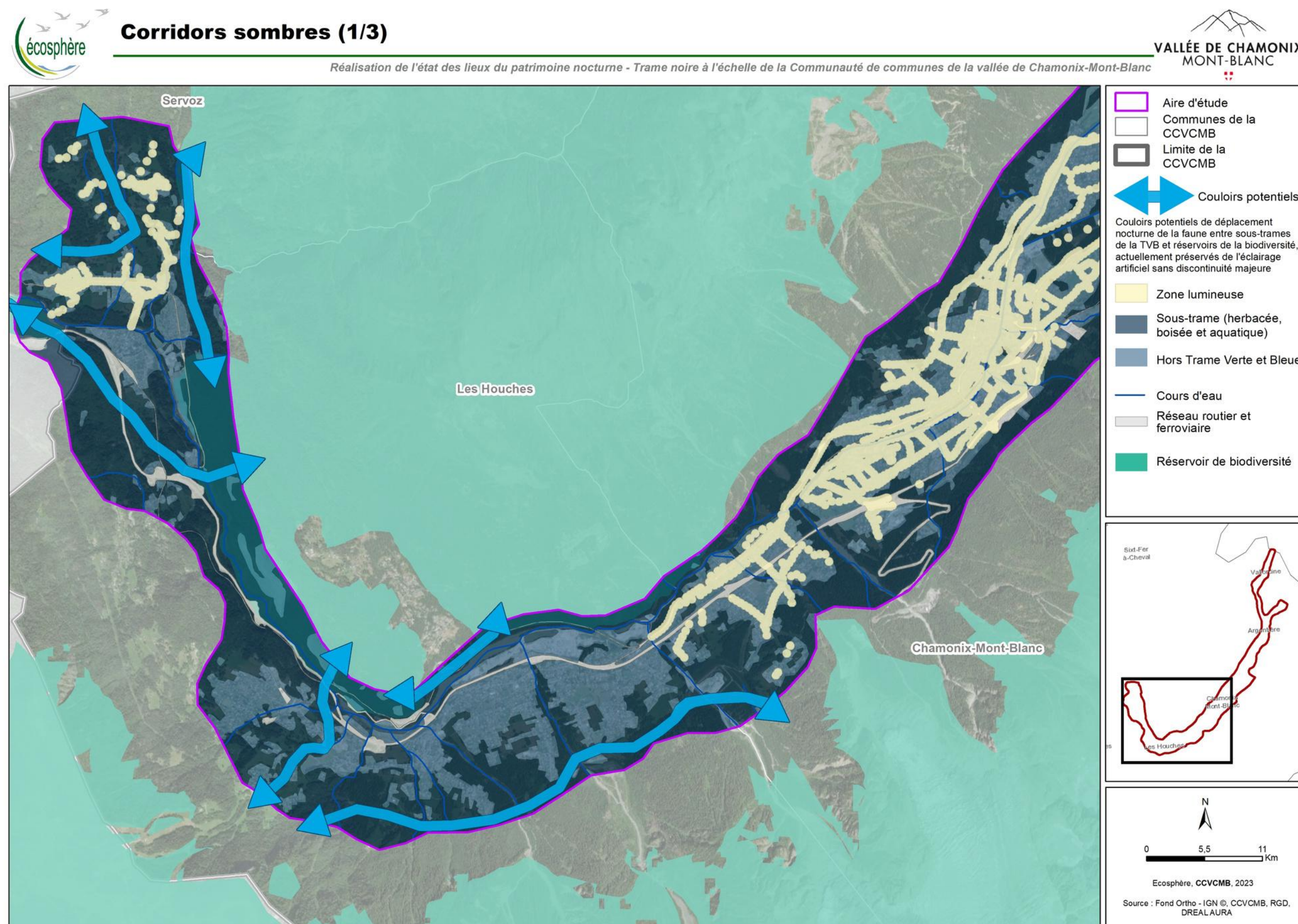
Prolonger ou conforter la ripisylve dans le jardin (préservation de la végétation existante, plantations complémentaires de mêmes essences, graduation des strates végétales, clôture grillagée transparente fondue dans la végétation).

S'il existe une clôture, garantir sa perméabilité hydraulique et écologique.



La protection de la sous-trame des chiroptères et de la trame noire est un enjeu majeur du territoire qui présente une pollution lumineuse concentrée en fond de vallée au niveau de l'agglomération urbaine et qui rompt la continuité inter-massifs. Ainsi, tout projet d'aménagement devra démontrer qu'il cherche à supprimer, adapter ou atténuer les points lumineux.

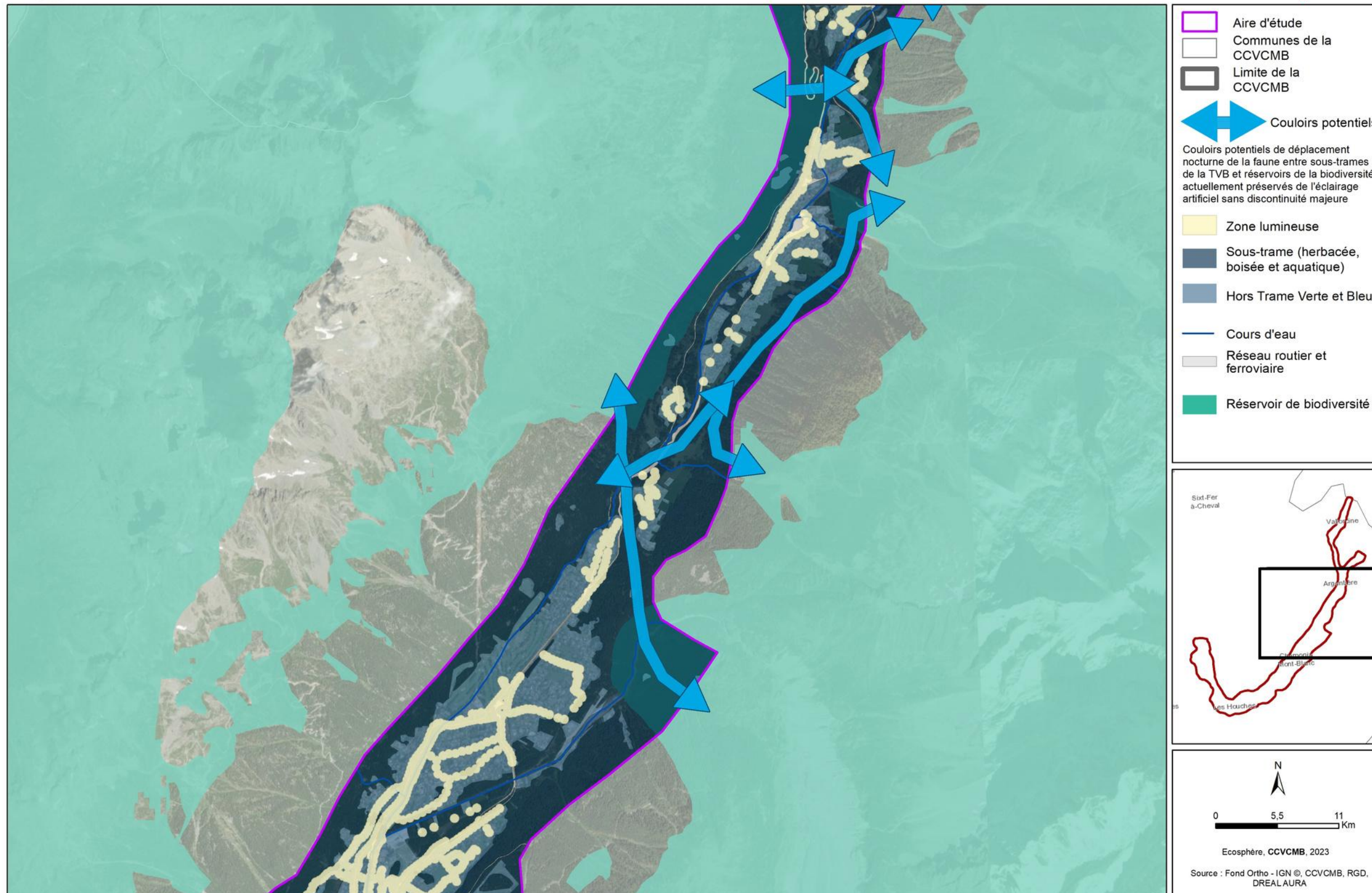
» Au sein des corridors de la trame noire, préserver les ilots d'arbres morts ou sénescents favorables aux chiroptères, sauf en cas de risque sanitaire et de péril (adapter dans ce cas les périodes d'intervention).





Corridors sombres (2/3)

Réalisation de l'état des lieux du patrimoine nocturne - Trame noire à l'échelle de la Communauté de communes de la vallée de Chamonix-Mont-Blanc





Corridors sombres (3/3)

Réalisation de l'état des lieux du patrimoine nocturne - Trame noire à l'échelle de la Communauté de communes de la vallée de Chamonix-Mont-Blanc



- » Eviter l'installation de nouveaux points lumineux à proximité des espaces naturels, des cours d'eau et zones humides, des espaces forestiers et de toute zone semi-naturelle peu ou pas éclairée.
- » Garantir le moindre impact des aménagements sur la trame noire

Proscrire la diffusion de la lumière vers le ciel de même que l'éclairage non fonctionnel des façades et des arbres et privilégier les dispositifs d'éclairage équipés de faisceaux lumineux dirigés vers le bas et si possible d'intensité modérée.

Limiter les éclairages au strict nécessaire et mettre en place des dispositifs d'éclairage économiques afin de diminuer l'intensité lumineuse nocturne (privilégier les couleurs « chaudes » : 2 200K) + détecteurs de mouvement



Moduler la durée d'éclairage, la fréquence, l'intensité et les horaires d'allumage et d'extinction afin d'adapter l'éclairage en fonction des besoins réels des usagers (système de « diming » avec réduction de l'intensité lumineuse, détecteurs de présence avec minuterie...).

De nombreuses variétés d'arbres fruitiers spécifiques au territoire ont été cultivées pendant des décennies. Répartis autour des zones habitées, ces arbres sont des éléments caractéristiques des paysages de Chamonix. L'urbanisation, notamment des coteaux, couplés à la spécialisation de l'agriculture locale autour de l'élevage avec le développement de la mécanisation ont mis à mal ce patrimoine et les surfaces concernées. Or, ces milieux recèlent d'une diversité souvent insoupçonnée, précieuse pour la biodiversité locale.

- » Préserver voire conforter les arbres fruitiers existants.
- » Compenser 3 pour 1 en cas d'abattage d'un arbre fruitier.
- » Respecter une distance de 10 mètres minimum entre les vergers et les aménagements / constructions.
- » Maintenir la strate herbacée au sein des vergers.
- » Encourager la plantation d'arbres fruitiers en favorisant les essences locales et anciennes (liste).

LES ORIENTATIONS SECTORIELLES

Des principes de plantations communs à tous les secteurs

- » La végétalisation des espaces extérieurs répondra à un plan de composition d'ensemble et à un parti d'aménagement spécifique. Elle ne constituera pas un simple « remplissage » d'espaces résiduels. Le plan de composition d'ensemble prendra appui sur les éléments détaillés ci-dessous.

Chercher à inscrire tout projet en continuité, en confortement ou en développement de la trame existante. Les continuités végétales créées développeront différents espaces et différents usages : transitions, espaces de mise en valeur, liens visuels ou physiques, espaces communs...

Préserver, conforter voire prolonger les structures arborées existantes et déjà bien développées pour participer à la composition du projet et conserver ainsi leur rôle de repère et d'animation du paysage de la rue ou du quartier, leur participation à la trame verte des lieux, ainsi que la qualité paysagère du terrain (ombrage, agrément visuel...). Les fruitiers ainsi que les arbres âgés à cavités et écorces décollées, qui hébergent des espèces spécifiques (insectes, chauve-souris, oiseaux nocturnes, pics, etc.), devront également être préservés en raison de leur fort intérêt écologique.

Des principes de plantations communs à tous les secteurs

» Protéger l'arbre et son système racinaire

Assurer une distance supérieure à la dimension du houppier entre le sol et le volume de terre sous le houppier et les constructions nouvelles.

Remplacer les arbres abattus (jugés dangereux ou pour réaliser une construction) par une essence similaire (hauteur, volume) et de force avancée. Les souches seront préservées sur place pour ménager la faune xylophile (du bois).

» Privilégier une composition multistrates

La composition multistrates (arborée, arbustive, herbacée) sera privilégiée dès que possible avec des strates dominantes selon les contextes, afin d'enrichir et de diversifier les perceptions et la qualité des paysages, de développer la biodiversité en créant des habitats favorables à la faune.

» Choisir des essences végétales adaptées au contexte et au projet

Les essences seront de préférence locales afin de limiter les soins spécifiques (arrosage, engrais ou pesticides) et de maintenir l'équilibre écologique en fournissant notamment une alimentation conforme au régime alimentaire de la faune locale (insectes, mammifères, oiseaux). Le pétitionnaire est invité à se référer à la palette végétale en annexe.

Composition multistrate

Associant plusieurs strates végétales, si possible les trois strates : herbacée, arbustive et arborée.



Strate arborée de petit développement : 7 à 15 m
Strate arborée de grand développement : > 15 m

Strate arbustive haute : 2 à 7 m
Strate arbustive basse : 0,3 à 2m

Strate herbacée : plantes jusqu'à 1,5 m de hauteur : vivaces (pérennes), annuelles et bisannuelles (durée de vie respectives de 1 et 2 ans, graminées, plantes potagères et aromatiques, couvre-sol (qui pousse en s'étalant sur le sol et non en hauteur)...

Source : OAP Paysage et biodiversité, PLUi Grenoble Alpes Métropole

Des principes de plantations communs à tous les secteurs

» Lutter contre les espèces invasives

Les sols seront au maximum végétalisés (prairies, couvre-sols, arbustes...) de manière à ne jamais laisser un sol à nu, qui favoriserait le développement des espèces invasives.

En cas d'implantation d'espèces invasives, ces dernières devront faire l'objet d'un traitement adapté afin d'éviter leur propagation.

La Vallée de Chamonix Mont Blanc agit depuis plusieurs années pour lutter contre leurs proliférations (sensibilisation actions ponctuelles sur les espaces publics...).

Ces actions de la collectivité doivent être complétées par une action des particuliers sur leurs propres parcelles :

- Faucher les plantes manuellement à 10 cm du sol toutes les 3 semaines
- Placer la dans des sacs plastiques épais
- Apporter ces sacs à la déchetterie de Bocher
- Ne pas les mélanger avec d'autres déchets vers
- Ne pas déplacer une terre contaminée.



Balsamine



Berce du Caucase



Renouée géante



Ambroisie à feuilles d'armoise



Solidag
e



Buddleia (Arbre aux papillons)

Des principes de plantations communs à tous les secteurs

» Respecter les modalités de plantation et de choix des essences des arbres

Afin de croître dans les meilleures conditions, l'arbre bénéficiera d'un espace aérien adapté à son amplitude à maturité, ainsi que d'un espace souterrain équivalent pour son développement racinaire constitué de pleine terre amendée.

L'espace aérien et souterrain sera préservé de toute installation. Le sol ne sera pas compacté et pourra être recouvert avec des arbustes, vivaces, couvre-sols, ou a minima avec un paillage, pour protéger le pied de l'arbre et ne jamais laisser un sol à nu.

L'essence d'arbre sera choisie en fonction de sa taille à maturité afin de l'adapter à la dimension de l'espace libre disponible. Les arbres seront aussi espacés en conséquence.

Les arbres devront participer au paysage perçu depuis la rue et ne pas altérer la vue sur le grand paysage depuis la rue ou le bâti. La plantation d'arbres se fera ainsi préférentiellement au plus proche de la rue. Les strates arbustives et herbacées viendront en complément et participeront à la diversité des perceptions depuis la rue et à la création d'habitats favorables à la faune : haie variée associée au mur de soutènement et/ou plantes grimpantes et bandes herbacées en pied de mur.

» Respecter les modalités de plantation et de choix des essences des arbustes

Les arbustes seront plantés dans un sol en pleine terre, ou sur une épaisseur de substrat de 50cm et plus, et à une distance égale à la moitié de leur hauteur à maturité, pour éviter la taille, préserver le caractère naturel des essences végétales, et de ce fait développer la biodiversité.

Il pourra être intéressant de créer une haie épaisse sur plusieurs rangs, afin d'assurer une transition progressive entre l'espace public et l'espace privé, et de renforcer la qualité des habitats naturels. Dans ce cas, la distribution des arbustes sera réalisée sur plusieurs lignes de plantations et alternée avec : petits arbustes et vivaces en limite d'espace public, plantations plus hautes côté espace privé. Ce dispositif permettra de multiplier les caches, et renforcer la diversité végétale et l'attractivité pour la faune.

Les essences d'arbustes disposés en haie ou en masse seront à dominante locales et variées. Les haies assureront ainsi une diversité visuelle, floristique et faunistique (papillons, abeilles, oiseaux, chauves-souris...). Le pétitionnaire préférera des arbustes à graines et baies favorables aux oiseaux et à la petite faune.

Des principes d'aménagement communs à tous les secteurs

- » Profiter de tout projet d'aménagement pour renforcer la perméabilité écologique du territoire, en assurant une imperméabilisation minimale et une végétalisation maximale. Les aires de stationnement doivent observer le même principe.
- » Privilégier des matériaux de sol perméables et semi-perméables.
- » Les surfaces perméables nécessaires à l'infiltration des eaux de pluie pourront être continues ou discontinues mais en aucun cas résiduelles ou isolées, et devront démontrer leur plus-value fonctionnelle et esthétique. Ces espaces pourront être le support à l'implantation d'une strate herbacée et arbustive.



Des principes d'aménagement communs à tous les secteurs



- » Accompagner les surfaces imperméables d'une présence végétale ou perméable (arbres, pieds d'arbres végétalisés...).
- » Le traitement paysager des espaces libres de construction privilégiera :
 - La végétalisation au pied des pieds d'arbres, voire de manière continue entre les arbres d'un même alignement ;
 - La végétalisation de l'espace de recul du bâti le long des cheminements.



Principes de végétalisation dans les hameaux



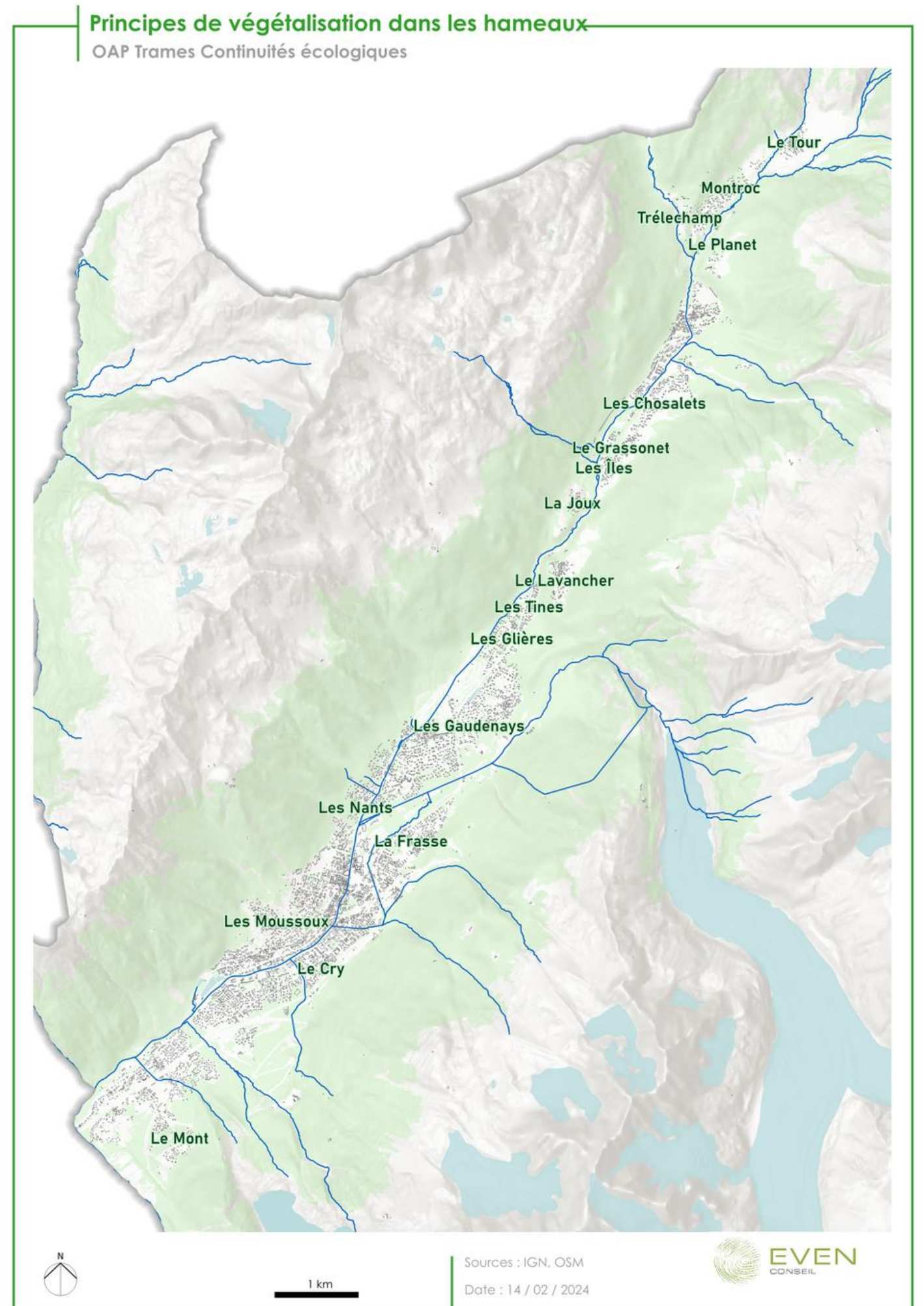
La Joux



Le Lavancher



Les Glières



Principes de végétalisation dans les hameaux



- » Préserver la perméabilité du hameau afin de faire entrer les continuités végétales et de maintenir des vues sur le paysage.
- » Dans tout projet d'aménagement, développer un maillage et des liens structurants (végétal, continuité douce, espace commun prolongé par des espaces publics), en appui et en confortement de la trame éco-paysagère.

- » Adopter des travaux de gestion courante favorables à la biodiversité, notamment par une fauche tardive des bords de chemin et de route et dans les secteurs moins fréquentés.



Principes de végétalisation dans les hameaux

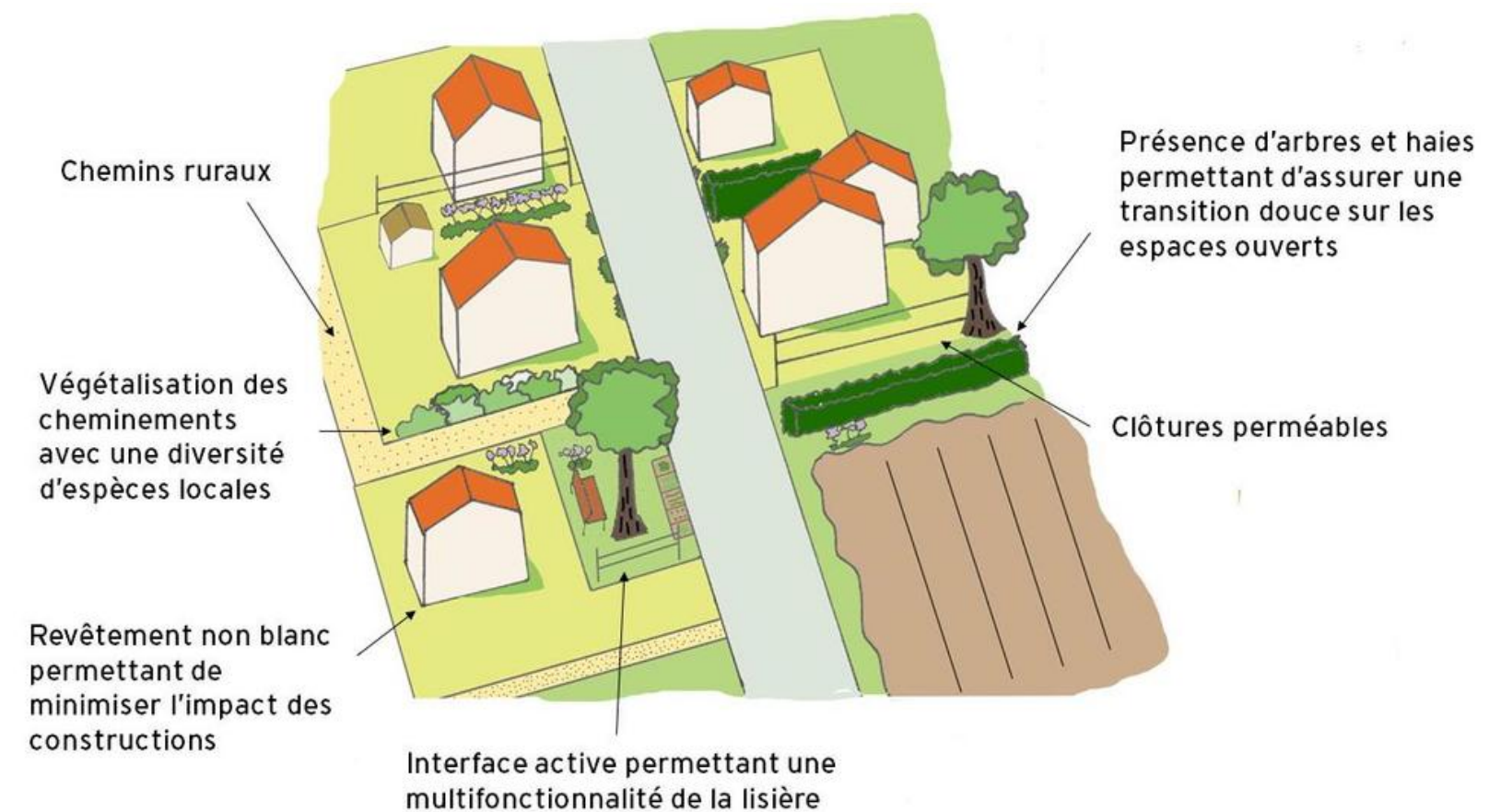
» Assurer la qualité paysagère et la perméabilité écologique des lisières et limites

Composer le projet de façon à ménager un espace ouvert végétalisé au contact de l'espace naturel, qui assurera la transition entre bâti et non bâti.

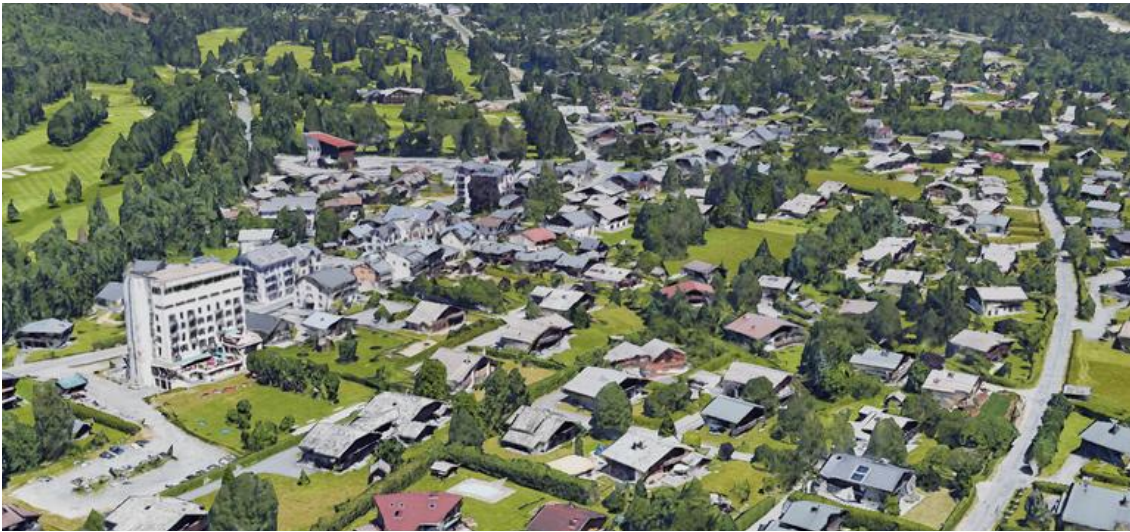
Le dessin de la lisière privilégiera une épaisseur variable et des formes végétales naturelles et diversifiées, utilisant les motifs champêtres ou naturels existants à proximité. La progression des strates végétales multipliera les effets de lisière propices à la biodiversité.

Dans le cas de limite privée directement au contact d'espace agricole ou naturel, la clôture sera pensée de façon privilégiée comme une interface entre le jardin et l'espace extérieur, et non comme une mise à distance ou une rupture. La végétation ne cherchera pas à clore visuellement la parcelle mais à en suggérer ses limites sous la forme de filtre.

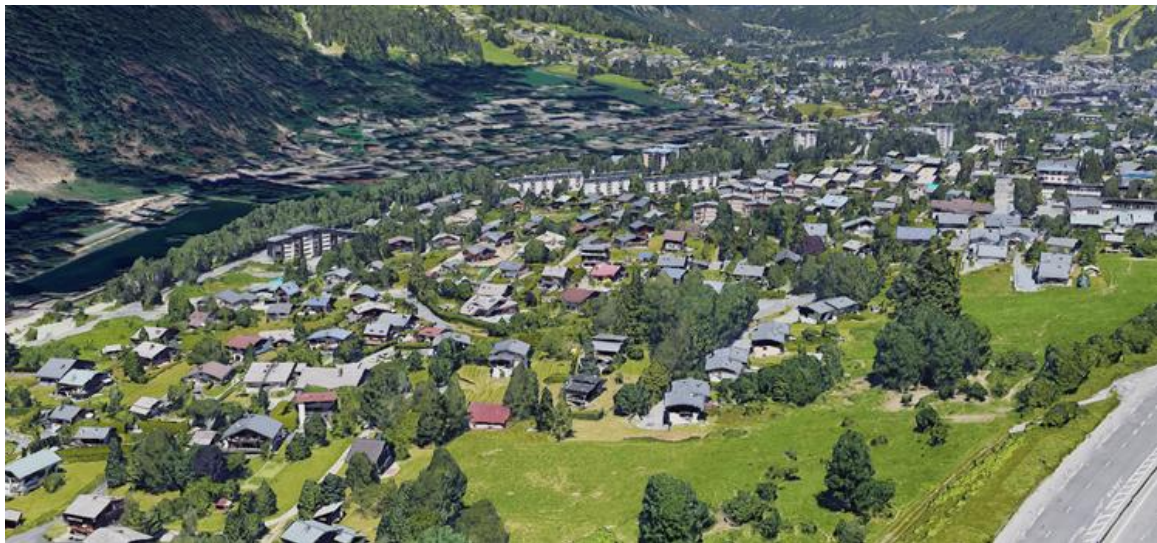
Le pétitionnaire préférera des limites de parcelles, sous formes de bosquets ponctuels, de haies bocagères poreuses, de vergers... qui présentent de l'épaisseur et de la transparence vers les paysages naturels. Les clôtures murées, le cas échéant, seront perméables à la faune.



Principes de végétalisation dans les tissus urbains plus denses



Les Praz



Les Pèlerins



Argentières



Principes de végétalisation dans les tissus urbains plus denses

- » Maintenir et valoriser les éléments végétalisés existants au sein des bourgs et aux abords (vergers, espaces verts, jardins partagés, etc.).
- » Créer des liens, visuels et fonctionnels, entre les espaces végétalisés privés et les espaces publics.
- » Permettre au bâti d'accueillir la biodiversité par le biais d'aménagements favorables (nichoirs, hôtels à insectes...).
- » Au préalable des travaux de démolition, vérifier la présence de nids occupés et intégrer ces éléments dans le projet architectural et urbain



Principes de végétalisation en centre urbain



0 100 200 m



Sources : IGN, OSM

Date : 14 / 02 / 2024

Principes de végétalisation en centre urbain

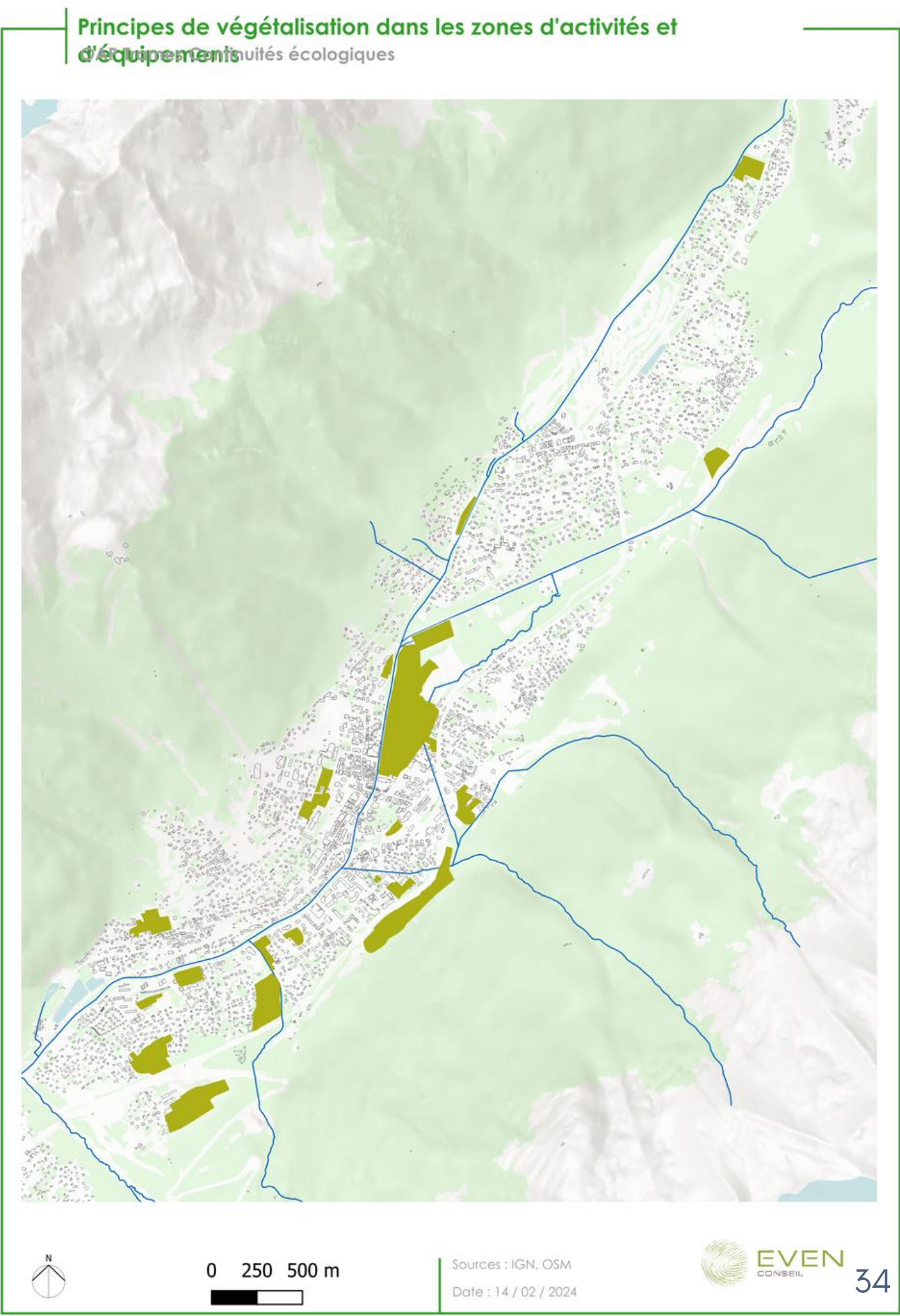
- » Protéger et conforter les espaces de nature existants.
- » Mettre en place une végétalisation, en particulier dans les espaces publics, à travers la plantation d'arbres ou d'arbustes, la végétalisation des pieds d'arbres, la végétation sur dalle, ou encore les plantes grimpantes.



- » Etudier l'opportunité de désimperméabiliser certains espaces pour permettre une meilleure infiltration des eaux pluviales, en veillant à ne pas nuire au déneigement des voies.



Principes de végétalisation dans les secteurs d'activités et d'équipement



Principes de végétalisation dans les secteurs d'activités et équipement

- » Planter une végétation adaptée et nécessitant peu d'entretien.
- » Créer des noues végétalisées accompagnées de plantation de haies multistrates en limite ou le long des voiries.
- » Compléter les plantations par une strate herbacée. Cette strate devra être plantée le plus rapidement possible afin de ne pas laisser proliférer les espèces envahissantes.
- » Végétaliser les murs et clôtures par la plantation de plantes grimpantes ne nécessitant que peu d'entretien comme le lierre, la vigne vierge, les glycines...
Une bande de pleine terre au pied des clôtures et des murs, d'une largeur minimale de 1 mètre, sera plantée ou a minima enherbée. La porosité des pieds de clôtures est également à systématiser.

La palette végétale propose une liste non exhaustive d’essences adaptées à Chamonix. La commune possède une végétation majoritairement caractéristique de l’étage montagnard. La diversité des essences est à privilégier dans tous les cas de figure.

Végétation basse : vivaces, herbacés et bulbes

Essences à planter	Caractéristiques
Lis sp. (Lilium sp.)	Floraison été
Marguerite (Leucanthemum vulgare)	Floraison printemps/été
Narcisses sp. (Narcissus sp.)	Bulbes / floraison printemps
Potentille (Potentilla alba)	Tapissant / floraison printemps
Rose trémière (Alcea rosa)	Vivace / floraison été
Sauge des prés (Salvia pratensis)	Floraison printemps / en plate-bande
Valériane rouge (Centranthus ruber)	Floraison printemps/été

Espèces à éviter dans les projets :

- Sénéçon en arbre (Baccharis halimifolia)
- Vergerette (Conyza bonariensis, canadensis, et sumatrensis)
- Herbe de la Pampa (Cortaderia selloana)
- Sétaire gracile (Setaria paviflora)
- Sporobole tenace (Sporobolus indicus)

Annexe – Palette végétale

Arbustes

Essences à planter	Caractéristiques
Arbre à perruque (Cotinus coggygria)	Adapté étage collinéen
Aubépine (Crataegus sp.)	Adapté étage collinéen et montagnard / épineux / baie en hiver
Bourdaine (Frangula alnus)	Adapté étage collinéen / très mellifère
Camérisier à balais (Lonicera xylosteum)	Adapté étage collinéen et montagnard / baie en été
Cerisier de St-Lucie (Prunus mahaleb)	Adapté étage collinéen /très mellifère / baie en été
Epine vinette (Berberis vulgaris)	Adapté étage collinéen et montagnard / épineux
Érable champêtre (Acer campestre)	Adapté étage collinéen très mellifère
Fusain d'Europe (Evonymus Europaeus)	Adapté étage collinéen et montagnard / très mellifère / baie en hiver
Nerprun purgatif (Rhamnus catharticus)	Adapté étage collinéen et montagnard / épineux / mellifère
Noisetier (Corylus avellana)	Adapté étage collinéen et montagnard / mellifère / adapté montagne
Poirier sauvage (Pyrus pyraster)	Adapté étage collinéen et montagnard /très mellifère / baie en été
Prunellier (Prunus spinosa)	Adapté étage collinéen et montagnard / épineux / baie en hiver
Sureau Noir (Sambucus nigra)	Adapté étage collinéen et montagnard /très mellifère / baie en été
Troène champêtre (Ligustrum vulgare)	Adapté étage collinéen / tous sol / mellifère
Viorne obier (Viburnum opulus)	Adapté étage collinéen

Espèces à éviter dans les projets :

- Arbre aux papillons (Buddleia davidii)
- Bambou (Phyllostachys mitis, nigra et viridi glaucescens)
- Buisson ardent (Pyracantha coccinea)
- Cyprès (Cupressocyparis Leylandii, Chamaecyparis Lawsoniana)
- Impatience de l'Himalaya (Impatiens glandulifera)
- Laurier palme (Prunus laurocesasus)
- Thuya (Thuja occidentalis Brabant, Thuja plicata)
- Topinambour (Helianthus tuberosus et laetiflorus)

Annexe – Palette végétale

Arbres de petit développement (< 15m)

Essences à planter	Caractéristiques
Aubépines sp. (Crataegus sp.)	Adapté étage collinéen et montagnard
Charme commun (Carpinus betulus)	Adapté étage collinéen
Cornouiller mâle (Cornus mas)	Adapté étage collinéen
Érable champêtre (Acer campestre)	Adapté étage collinéen / très mellifère
Houx commun (Ilex aquifolium)	Conifère / Adapté étage collinéen et montagnard / épineux
If commun (Taxus baccata)	Conifère / adapté étage collinéen et montagnard
Poirier sauvage (Pyrus pyraster)	Adapté étage collinéen et montagnard
Pommier sauvage (Malus sylvestris)	Adapté étage collinéen et montagnard
Arbres fruitiers : cerisier (Prunus cerasus), pommier (Malus communis), poirier (Pyrus communis), néflier (Mespilus germanica) ...	Adapté étage collinéen / à privilégier pour leur fonction vivrière / très mellifère

Espèces à éviter dans les projets :

- Ailante (Ailanthus altissima)
- Érable negundo (Acer negundo)
- Mimosa (Acacia dealbata, Acacia saligna)
- Robinier faux acacia (Robinia pseudo acacia)

Arbres de grand développement (> 15m)

Essences à planter	Caractéristiques
Aulne glutineux (Alnus glutinosa)	Adapté étage collinéen / graine en hiver
Sorbier des oiseleurs (Sorbus aucuparia)	Adapté étage collinéen / graine en hiver
Alisier blanc (Aria edulis)	Adapté étage collinéen / graine en hiver
Erable sycomore (Acer pseudoplatanus)	Adapté étage collinéen et montagnard / graine en hiver
Frêne commun (Fraxinus excelsior)	Adapté étage collinéen et montagnard / graine en hiver
Merisier (Prunus avium)	Adapté étage collinéen et montagnard / mellifère / baie en été
Noyer (Juglans regia)	Adapté étage collinéen / graine en hiver
Orme champêtre (Ulmus minor)	Adapté étage collinéen et montagnard
Pin sylvestre* (Pinus sylvestris)	Adapté étage collinéen et montagnard / graine en hiver
Saule blanc (Salix alba)	Adapté étage collinéen et montagnard
Tilleul à grandes feuilles (Tilia platyphyllos)	Adapté étage collinéen et montagnard / très mellifère